

Communiqué de presse

Le 29 septembre 2020

Des nouveautés Net-entreprises pour appuyer le rôle de conseil des Experts-Comptables

Le rendez-vous annuel du Congrès des Experts-Comptables est l'occasion pour le GIP-MDS de présenter les nouveaux services de Net-entreprises favorisant leur rôle de conseil. Des évolutions qui sont le fruit d'échanges réguliers entre le GIP-MDS, les déclarants, tiers-déclarants, et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables !

La DSN, un système industriel

Le rendez-vous du congrès est l'occasion d'échanger sur ce système industriel qu'est la DSN avec les nombreux usages qu'elle sert désormais. 47 procédures remplacées, amélioration continue de la qualité des données sociales : les efforts fournis par les déclarants et tiers-déclarants permettent d'atteindre une qualité supérieure aux anciennes procédures, offrant une meilleure garantie des droits des assurés sociaux.

Un socle de réformes sociales et fiscales majeures et d'outils de gestion de crise Covid

Le dispositif DSN a permis **des réformes sociales et fiscales majeures avec la mise en place du prélèvement à la source (PAS) en janvier 2019**. C'est aussi ce socle qui a porté les évolutions liées à la crise sanitaire du coronavirus, à savoir les tolérances sur le paiement des cotisations, les exonérations de cotisations patronales, le suivi de l'activité partielle, etc. Dans cette même logique, les données véhiculées par la DSN seront au cœur de la mise en œuvre de la prochaine réforme Aide Personnalisée au Logement (APL) pour un calcul contemporain des prestations sociales.

Toujours plus de simplification

Net-entreprises propose **de plus en plus de retours automatisés**, véritable outil stratégique de l'expert-comptable pour accompagner au mieux ses clients. Les remontées automatisées des taux AT/MP en témoignent. De nouveaux chantiers, dans ce même esprit industriel, seront prochainement en place avec les Bordereaux maladie en machine to machine (mi 2021), la mise à disposition des indicateurs de **l'Index égalité homme-femme** aux déclarants (courant 2021), le **taux Bonus-malus (selon décisions réglementaires)**, et des **corrections détectées comme indispensables à opérer par ACOSS et AGIRC ARRCO dans le cadre du recouvrement unique**.

L'accès des tiers déclarants aux taux AT/MP

La notification dématérialisée du taux de cotisation d'accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) sera obligatoire pour les entreprises d'au moins 10 salariés qui relèvent du régime général à compter de janvier 2021. **Les experts-comptables ont un rôle clé à jouer pour que les entreprises remplissent cette obligation légale, en ouvrant gratuitement un compte AT/MP sur net-entreprises.fr avant le 1er décembre 2020, et en mettant en place le traitement automatisé du flux qui leur sera adressé en parallèle.**

Avec le **compte AT/MP de leurs clients désormais accessible aux tiers-déclarants**, depuis juillet 2020, les experts-comptables peuvent utiliser leurs identifiants Net-entreprises pour télécharger en un seul clic la liste de tous les Siret pour accéder aux taux AT/MP de leurs clients, et situer les justes conseils auprès d'eux en conséquence.

Au programme du congrès 2020

En complément des échanges sur ces évolutions ou nouveautés, les équipes de net-entreprises répondent aux questions des experts-comptables à travers des **rendez-vous « one to one »** sur :

- La gestion des inscriptions et la DSN sur Net-entreprises
- Les procédures DSN
- Les services de Net-entreprises
- L'activité partielle
- Les cotisations
- Les arrêts maladie

Les équipes animeront également des « pitch démonstrations » ou micro visio conférences :

- *La DSN simplifie vos démarches et favorise votre rôle de conseil*, [30 septembre, 15h30-16h](#) / [2 octobre, 11h30- 12h](#)
- *S'inscrire et utiliser net-entreprises.fr*, [30 septembre, 16h30-17h](#)

Et en partenariat avec l'Assurance Maladie Risques Professionnels :

- « *Mobiliser pour vos clients les subventions prévention via le compte AT/MP* », [1^{er} octobre, 11h00- 11h30](#)
- « *Le compte AT-MP ouvert aux experts-comptables : comment et pourquoi faire ?* », [1^{er} octobre, 15h30- 16h](#)

A propos du GIP-MDS :

Cheville ouvrière de la transformation digitale de la protection sociale, le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS) est **l'artisan du portail www.net-entreprises.fr** de son bouquet de services. Les entreprises et leurs mandataires peuvent y effectuer leurs déclarations sociales en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée. A partir de ce socle numérique, le GIP-MDS a déployé la déclaration sociale nominative, la DSN, généralisée à l'ensemble des entreprises depuis 2017. C'est à partir de la DSN que le prélèvement à la source a été mis en place.

Le GIP-MDS a été créé par les organismes de protection sociale pour mutualiser leurs moyens et expertises en matière de dématérialisation. Le GIP-MDS regroupe les organismes de protection sociale (Acos, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Pôle emploi, Unédic, caisses spécifiques ou régimes spéciaux, des organismes de prévoyance collective (CTIP, FFA, FNMF) et, comme membres associés, les organisations patronales, des syndicats de salariés, les éditeurs de logiciels (Syntec numérique) et les experts-comptables (Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables).

Contact presse : frederique.lebon@gip-mds.fr – 06 42 70 44 48

[En savoir plus avec le dossier de presse net-entreprises](#)